



ADMINISTRATION MUNICIPALE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE 21 MAI 2022

DELIBERATION N° 056 - 05 - 2022 - Direction Générale Adjointe de la Cohésion Sociale - Direction des Sports
REGLES D'ATTRIBUTION D'AIDE AUX SPORTIFS BENELECTINS

Le Maire certifie :

➤ que le compte-rendu de cette délibération a été affiché en Mairie le

02 JUIN 2022

➤ que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 13 Mai 2022.

➤ que le nombre des membres en exercice étant de 39,

Présents 26

Représentés 7

Excusés..... 0

Absents..... 6

Total des votes.... 33

L'An Deux Mille Vingt-Deux, le samedi 21 mai à 09 heures, le Conseil Municipal de Saint-Benoît, sur une première convocation s'est réuni au Gymnase du Lycée Marie Curie de Sainte Anne, sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

ETAIENT PRESENTS EGALEMENT :

MM. Ridwane ISSA – Marie Michèle MARIAYE - Augustin CAZAL – Valentine SERRANO - Bruno ROBERT – Anne CHANE KAYE BONE – TAVEL – Jean Louis VITAL – Odile DAMOUR – Jean François CATAN –Eric NIOBE – Monique MARIMOUTOU TACOUN – Patrice BOULEVART – Sarah SALAH – ALY – Eric CARITCHY - Fara ARMOUGOM - Anrifadjati TOILIBOU - Vincent TERGEMINA – Charles André SAINT PIERRE - Ruddy VOULAMA - Evelyne GLENAC - Daniel SANDANON – Angélique PEDRE --- Sabrina RAMIN - Axel BOUCHER –Jean Luc JULIE –

ONT DONNE PROCURATION : Sylvie PAYET à Valentine SERRANO – Patrice ELLAMA à Jean François CATAN – Marie Sabine SAUTRON Sarah SALAH – ALY - Christelle HOAREAU à Jean Louis VITAL - Sophie AUDIFAX ép. LEBON - Jack TAVEL à Charles André SAINT PIERRE - Philippe LE CONSTANT à Jean Luc JULIE

ABSENT EXCUSE :-

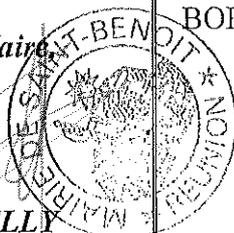
ABSENTS : Alicia HAYANO – Noëlle CHANE FAN – Fabienne BORNEO - Hans DIJOUX - Patrick DALLEAU - Valérie DIJOUX

Secrétaire de séance

Angélique PEDRE

Le Maire

P. SELLY



Le Président informe l'Assemblée que la Ville de Saint Benoît souhaite encourager la performance sportive des championnes et champions d'aujourd'hui et de demain en mettant en place une aide financière dédiée.

Ce nouveau dispositif d'aide individuelle en matière de sport s'inscrit dans une démarche volontaire en matière de politique sportive axée sur l'accession au haut niveau et la formation des jeunes sportifs.

Cette aide forfaitaire sera attribuée pour une année :

- à des athlètes amateurs évoluant dans leur discipline dans une structure reconnue de haut niveau (hors département ou localement) ;
- aux athlètes qui contribuent à la dynamique et au rayonnement de Saint-Benoît dans les compétitions nationales, internationales ou de la zone Océan Indien.

Un règlement annexé au présent rapport définit les modalités d'attribution de l'aide allant de 50,00 € à 600,00 € par athlètes et par an.

Au titre de l'année 2022, ces aides pourront être distribuées dans la limite du montant total inscrit au BP 2022 soit 12 400,00 €.

Le Président propose à l'Assemblée de :

- valider le présent rapport et le règlement d'attribution d'aide aux sportifs bénédicins annexé ;
- l'autoriser à engager les crédits inscrits à l'imputation 6714 ;
- l'autoriser à signer tous les documents y afférents.

Appelée à se prononcer, l'Assemblée après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la proposition du Président.

Fait à Saint Benoît, les jour, mois et an que dessus.

L'ensemble des membres présents a signé

Le Maire,



Patrice SELLYW